



Action sociale à destination des personnels retraités de l'Éducation nationale

Vous êtes ou serez bientôt retraité de l'Éducation nationale ?

***Afin de vous aider à mieux vivre votre retraite,
l'académie de Lille et ses partenaires peuvent
vous accorder des aides sous certaines conditions***



SOMMAIRE

les actions interministérielles

les aides gérées au niveau académique

les actions concertées avec la MGEN

les actions menées par les organismes extérieurs

le service social académique

Permanences des assistantes sociales

adresses utiles



les actions interministérielles



Les chèques-vacances

Vous désirez constituer une épargne pour vos loisirs. Les chèques-vacances vous permettent de régler aussi bien vos dépenses de transport, d'hébergement, de restauration que vos dépenses de loisirs.

Vous pouvez vous rapprocher du site internet dédié à la prestation :
www.fonctionpublique-chequesvacances.fr

Vos demandes doivent être adressées par courrier postal accompagnées des pièces justificatives requises, directement auprès d'Extelia, à l'adresse suivante :

CNT Chèques vacances demandé
TSA 49101
76934 ROUEN Cedex 9



Le Prêt à l'amélioration de l'habitat

Conditions :

- être déjà bénéficiaire d'une prestation familiale versée par la Caisse d'Allocations Familiales ;
- les travaux doivent concerner votre habitation principale et permanente ;
- entreprendre des travaux de réparation, d'amélioration, d'assainissement ou d'isolation thermique.

Pour plus de renseignement, s'adresser auprès de la CAF de votre lieu de résidence.



Les restaurants administratifs et interadministratifs

Vous pouvez déjeuner dans ces restaurants sous certaines conditions (se renseigner auprès des restaurants qui fixent selon les circonstances locales les règles d'admission (horaires, fréquences hebdomadaires, inscriptions préalables, tarifs, etc.)).



les aides gérées au niveau académique

LES PRESTATIONS INTERMINISTÉRIELLES D'ACTION SOCIALE SANS CONDITION DE RESSOURCES

- Si vous avez des enfants en situation de handicap, les aides pour séjours d'enfants en centre de vacances spécialisé continuent de vous être versées, ainsi que les prestations pour enfants handicapés.

LES PRESTATIONS INTERMINISTÉRIELLES D'ACTION SOCIALE SUR CONDITIONS DE RESSOURCES

- Si vous avez des enfants à charge de moins de 18 ans, vous continuez à bénéficier des aides pour séjours d'enfants en colonie de vacances, en séjour linguistique, en classe d'environnement, en centre de loisirs, en centre familial de vacances, en gîte rural.
- Ces aides sont accordées en fonction d'un quotient familial (revenu brut global de la famille/ nombre de parts fiscales) fixé à ce jour à 12 400 €

LES ACTIONS SOCIALES D'INITIATIVE ACADÉMIQUE SOUMISES À CONDITION DE RESSOURCES

- **aides aux vacances familiales et aux séjours d'enfants :**

Conditions :

- avoir des enfants à charge de moins de 18 ans,
- payer moins de 230 € d'impôt sur le revenu au titre de l'année n-1

- **aides aux études supérieures :**

Conditions :

- avoir des enfants à charge de moins de 26 ans,
- avoir un Quotient Familial inférieur ou égal à 12 400 € au titre de l'année n-1

Pour les actions ci-dessus, pour tout renseignement, s'adresser auprès de l'Inspection Académique de votre lieu de résidence (voir adresses en dernière page) :

LES ACTIONS SOCIALES D'INITIATIVE ACADÉMIQUE SOUMISES À ÉVALUATION SOCIALE PAR UN ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

- **Aide à l'autonomie**

Cette aide est modulée en fonction du revenu de votre foyer et de votre degré d'autonomie.

- **Aide à l'amélioration de l'habitat**

- **Aide à l'hospitalisation d'un enfant ou d'un conjoint**

- **Aide au départ en retraite**

si vous payez moins de 230 € d'impôt sur le revenu au titre de l'année n-1

- **L'aide à la gestion du budget familial**

Vous rencontrez des difficultés pour gérer votre budget, un conseiller en économie sociale et familiale peut répondre à vos besoins (constitution de dossiers de surendettement, règlements de litiges, suivis budgétaires).

- **Les prêts et les secours**

Si vous avez des difficultés financières, vous pouvez obtenir un prêt ou un secours, attribué après enquête sociale et avis de la Commission Départementale d'Action Sociale compétente.

Les demandes doivent être adressées au Service Social des personnels du Rectorat de Lille ([adresses](#))



les actions concertées avec la MGEN

Vous êtes nouveaux retraités, prenez contact avec votre section aussitôt que vous êtes en possession de votre titre de pension pour effectuer votre demande de précompte de la cotisation MGEN. »

Vous êtes adhérent ou non à la MGEN, une aide peut être obtenue, après étude de votre situation financière, pour l'aide à domicile si votre état de santé le justifie. L'aide accordée peut être modulée.

De plus, si vous êtes adhérent à la MGEN, pour faciliter l'utilisation du service d'aide à domicile, vous pouvez bénéficier de chèquiers CESU Domalin pour payer directement votre organisme prestataire (pour les organismes affiliés).

Une aide peut également être obtenue, si vous êtes adhérent ou non à la MGEN :

- si vous êtes recensés par la MGEN handicapés ou dépendants, classés en groupe 1 ;
- les frais ponctuels liés au handicap ou à la perte d'autonomie tels que le matériel lourd, l'aménagement de domicile ou de véhicule, les équipements spéciaux et individuels,
- les prothèses auditives.

Vous pouvez vous adresser à la section MGEN du département de votre lieu de résidence ([adresses](#))



les actions menées par les organismes extérieurs

Les CLIC (Centres locaux d'accueil, d'information et de coordination):

Les CLIC s'adressent aux personnes retraitées âgées de plus de 60 ans.

Services d'accès gratuits, ils sont destinés à informer, orienter, faciliter les démarches administratives des retraités.

Le CLIC rassemble toutes les informations susceptibles de vous aider à vivre le mieux possible votre retraite :

- pour rester chez vous ;
- pour des problèmes de santé et de soins à domicile ;
- pour obtenir des informations sur les aides éventuelles ;
- pour des préoccupations de vie quotidienne ;
- pour vous sentir moins isolé(e).

Pour plus d'informations, et afin de connaître les coordonnées du CLIC dont vous relevez, vous pouvez vous renseigner auprès du Conseil Général ou de la commune de votre domicile ([adresses](#))

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA)

Vous ou votre conjoint connaissez des problèmes d'autonomie ; vous pouvez avoir droit à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

Conditions :

- être âgé de plus de 60 ans,
- résider en France,
- avoir besoin d'être aidé pour accomplir les actes de la vie quotidienne.

Le dossier de demande peut être retiré auprès des services du département, des centres communaux d'action sociale, des CLIC ou des services d'aide à domicile agréés.

Vous devez adresser votre demande d'APA directement au président du conseil général.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous renseigner auprès du Conseil Général.



le service social académique

ACADEMIE DE LILLE

Assistante Sociale- Conseillère Technique

Christine SKOTAREK

21, rue Saint-Jacques
59033 LILLE Cedex

Tel : 03 20 15 60 90
Fax : 03 20 15 66 75
Mel : ce.sersoc@ac-lille.fr

SERVICE SOCIAL DES PERSONNELS

Direction des services départementaux de l'Education nationale du Nord

Service Social des personnels
1, rue Claude Bernard
59033 LILLE Cedex

Secrétariat : Véronique HOLVOET

Tel: 03 20 62 33 16
Fax: 03 20 62 32 61
Mel: ce.serv-soc-personnel@ac-lille.fr

Direction des services départementaux de l'Education nationale du Pas-de-Calais

Service Social des personnels
20, boulevard de la Liberté
62021 ARRAS Cedex

Secrétariat : Noémie STIEGER

Tel: 03 21 23 82 56
Fax: 03 21 23 91 41
Mel: ce.i62ssp@ac-lille.fr

LA PERMANENCE D' ECOUTE SOCIALE

Nord

Tel : 03 20 62 32 42
Fax : 03 20 62 32 61

Pas-de-Calais

Tel: 03 21 23 82 56
Fax : 03 21 23 91 41

Du lundi au vendredi
de 9h30 à 16h00



Permanences des assistantes sociales dans leurs secteurs ou bassins respectifs

Secrétariats des Services sociaux départementaux des personnels

Nord	Véronique HOLVOET	Tél : 03 20 62 33 16	Fax : 03 20 62 32 61
Pas de calais	Noémie STIEGER	Tél : 03 21 23 82 56	Fax : 03 21 23 91 41

Ville de Lille

Laurence MARIN 03 20 62 31 04 - 06 10 30 08 53
Lundi au vendredi midi DSDEN du Nord - 1 rue Claude Bernard - 59033 LILLE cedex

Lille/environs

Christine NOPPE 03 20 62 31 76 - 06 10 30 10 79
Lundi LP Ile de Flandre - 246 bis quai de la dérivation - 59427 ARMENTIERES CEDEX
Mardi matin Collège Arthur Rimbaud - 1, rue du chemin vert - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ

Secteur Douaisis - Lille Est/Sud

Sandrine LELEU 03 20 62 32 71 - 06 10 30 08 51
Lundi et mardi Collège Maurice Schumann - Rue G. Coliez - 59146 PECQUENCOURT

Secteur Roubaix Tourcoing

Soria BOURZOUI 03 20 62 31 02 - 06 10 30 03 55
Mardi et vendredi Lycée Baudelaire - 23, avenue le Nôtre - 59100 ROUBAIX

Secteur Dunkerque Hazebrouck

Agnès CORION 03 20 62 31 61 - 06 10 30 05 70
Lundi Lycée Fernand Léger - Route de Steendam - 59 411 COUDEKERQUE- BRANCHE
Vendredi LP des Hauts de Flandre - 4 av. des Flandres - 59522 HAZEBROUCK

Secteur Sambre-Avesnois-Cambrésis

Karima CHEDDANI 03 20 62 32 66 - 06 10 30 03 23
Lundi Cité scolaire Pierre Forest - Boulevard de Gaulle - 59605 MAUBEUGE Cedex
Vendredi CIO de Cambrai - 5, rue de l'aiguille - 59400 CAMBRAI

Secteur Valenciennes

Carole GAYOT 03 20 62 31 77 - 06 10 30 07 03
Lundi et mardi LEGT de l'Escaut - 1, avenue de Saint-Amand - 59300 VALENCIENNES

Secteur Artois Ternois

Valérie KAUS 03 21 23 86 94 - 07 77 82 84 34
Lundi et mardi Lycée Guy MOLLET - 57 rue Bocquet Flochel - 62000 ARRAS 03 21 21 49 50
1er 3e Lundi du mois Lycée Albert Chatelet - rue cassin - BP70050 - 62165 ST POL SUR TERNOISE cedex

Secteur Lens Henin Liévin

Anne LEMAITRE 03 21 23 86 99
Mardi, vendredi et mercredi matin Collège Jean Macé - Rue du Capitaine Bonnelles - 62110 HENIN- BEAUMONT 03 21 20 05 94

Secteur Béthune Bruay

Nathalie GREZ 03 21 23 86 98 - 06 45 60 97 90
Lundi et mardi CIO - 143-157 rue Louis Blanc - 62400 BETHUNE 03 21 01 06 96

Secteur Audomarois Calaisis

Morgane MARTIN 03 21 23 82 91
Mardi Lycée A. Ribot - 42 av. Gambetta - 62505 SAINT OMER Cedex 03 21 88 30 60
Vendredi Collège Jean Jaurès - 52 rue du Pont Lottin - 62100 CALAIS 03 21 34 73 20

Secteur Boulogne Montreuil

Céline STOPIN 03 21 23 91 21 - 07 77 82 84 22
Lundi et vendredi Lycée Giroux Sannier - rue Giroux Sannier - BP946 - 62280 ST MARTIN BOULOGNE 03 21 30 85 85



adresses utiles

Service Social des personnels du Rectorat de Lille

Cité académique Guy Debeyre
Service Social des personnels
20, rue Saint-Jacques- BP 709
59033 LILLE CEDEX
Tel : 03.20.15.66.67

Inspection Académique du Nord

1, rue Claude Bernard
59033 LILLE CEDEX
Tel : 03.20.62.32.58
<http://netia59a.ac-lille.fr>

Inspection Académique du Pas-de-Calais

20, boulevard de la Liberté
62021 ARRAS CEDEX B.P 90016
Tel : 03.21.23.91.49
<http://ia62.ac-lille.fr>

MGEN Nord

238, rue de Paris- 59021 LILLE CEDEX
Tel : 3676

MGEN Pas-de-Calais

6, avenue du maréchal Koenig- 62025 ARRAS
Tel : 3676

Conseil Général du Nord

Hôtel du département
51, rue Gustave Delory
59800 LILLE CEDEX
Tel : 03.59.73.59.59
<http://www.cg59.fr>

Conseil Général du Pas-de-Calais

Hôtel du département
Rue Ferdinand Buisson
62018 ARRAS CEDEX 9
Tel: 03.21.21.62.62
<http://www.cg62.fr>

